

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVI

Québec, 10 octobre 1903

No 8

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 113. — Les Quarante-Heures de la semaine, 113. — Bible catholique et Bible protestante, 114. — Chronique des diocèses, 116. — Prostration. Ajet, 119. — Les Sœurs de l'Espérance, 121. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 124. — Bibliographie, 128.

Calendrier

11	DIM.	b	XIX après Pent. et 2 oct. Maternité de la Ste Vge, dbl maj. Sol. de S. Michel, Kyr. 2 cl. II Vép. de S. Michel, mém. de la Maternité de la Ste Vge (II Vép.) et du dim.
12	Lundi	†vr	De la férie.
13	Mardi	†b	S. Edouard III (le confesseur), roi d'Angleterre.
14	Mercredi	r	S. Calixte, pape et martyr.
15	Jendredi	b	Ste Thérèse, vierge.
16	Vendredi	†vr	De la férie.
17	Samedi	†b	Ste Hedwige, duchesse de Pologne, veuve.

Les Quarante-Heures de la semaine

11 octobre, Saint-François de Beauce. — 12, Saint-Alphonse de Thetford. — 13, Saint-Flavien. — 14, Saint-Calixte. — 15, Saint-Samuel. — 16, Saint-Tite.

Bible catholique et Bible protestante

— o —

Dans la Bible catholique, il y a 72 livres : 45 dans l'Ancien Testament et 27 dans le Nouveau. Dans la Bible protestante, il n'y a que 65 livres : 38 dans l'Ancien Testament, et 27 dans le Nouveau.

Tous les livres de la Bible catholique sont exactement ceux qui ont été déclarés sacrés et canoniques par le Concile de Trente.

Les sept livres de l'Ancien Testament rejetés comme non canoniques par les protestants sont : Tobie, Judith, La Sagesse, l'Ecclésiastique, Baruch et les deux livres des Machabées.

La grosse objection des catholiques à la Bible protestante, ou Bible du roi Jacques, est qu'elle est *sectairienne*, c'est-à-dire protestante. Les traducteurs de cette version ne se firent pas scrupule d'altérer le texte sacré. Ils plièrent la parole inspirée de Dieu à leurs caprices et à leurs idées préconçues de l'éternel ordre des choses.

Une telle accusation paraît-elle suspecte de la part d'une autorité catholique, écoutons là-dessus des autorités protestantes, telles que le docteur Gell et l'évêque Ellicott.

Le docteur Gell, chapelain de l'archevêque Abbott de Cantorbéry, parlant de la version du roi Jacques, dit : « Des intérêts dogmatiques, en certains cas, altérèrent la traduction ; le calvinisme d'un parti, les vues prélatiques d'un autre eurent la haute main contre l'intégrité du texte. »

L'évêque Ellicott écrivait récemment : « En dépit de l'assertion contraire, communément répandue, il y a dans la version du roi Jacques de nombreux passages d'où l'on a tiré des conclusions doctrinales erronées, en s'appuyant, non pas sur l'original, mais sur la traduction. »

Evidemment, cela équivaut à accuser les traducteurs d'avoir falsifié le texte à dessein ; et cela non pas en matière légale, mais en matière doctrinale, où toute perversion de la vérité conduit à une fatale erreur.

L'archevêque Spalding, dans son « Histoire de la Réforme protestante », a donc raison de dire que « la version du roi Jac-

ques fut ouvertement décriée par les ministres protestants, à cause de ses nombreuses perversions du texte original, dès sa première apparition en Angleterre. » Le fait est que les maîtres protestants en matière biblique n'ont jamais été satisfaits de cette version. Dès l'origine, Hugh Broughton, le savant le plus avancé de son époque en hébreu, l'attaqua avec vigueur. Le Dr Lightfoot, dont la science a été admirée par dix générations de savants, plaida au Parlement avec une grande puissance « en faveur d'une révision complète de cette même Bible, afin, disait-il, que les trois royaumes puissent arriver à comprendre le vrai sens des Ecritures par une traduction exacte, vigoureuse et vivante. »

La version du roi Jacques fut si mal accueillie par ceux-là même à l'usage desquels elle était destinée, qu'elle sembla devoir tomber sur le champ en désuétude. Mais elle était faite en un langage superbe, et l'autorité du roi Jacques était là, en arrière, pour l'appuyer. Elle s'accrédita graduellement parmi le peuple ; et sous le règne de la reine Anne, elle était déjà non seulement populaire, mais un objet d'enthousiaste panégyrique.

Les savants n'en restaient pas moins dissatisfaits. Ils pressèrent constamment la nécessité d'une révision ; mais ce fut toujours en vain pendant de longs siècles. Ils ne gagnèrent leur point qu'à une époque très rapprochée de la nôtre. La « version révisée » est apparue il y a une vingtaine d'années. Ce fut une consternation générale parmi tous les partisans de l'ancienne traduction. Dans le Nouveau Testament seul, pas moins de 36,000 corrections furent relevées. Les anciens en étaient donc inconsolables. « La plupart d'entre eux, dit le Dr Schaff, lui-même un sincère protestant, avaient toujours résisté à tous les efforts en faveur d'une révision, comme à des tentatives sacrilèges ; et ils voyaient leurs plus grandes craintes maintenant réalisées. Ils étaient troublés et révoltés à la vue du ravage fait parmi leurs idées favorites et leurs textes chéris. Combien de saintes associations, s'écriaient-ils, sont cruellement dispersées ! Combien de sermons édifiants se trouvent perdus ! Même l'Oraison dominicale avait été remaniée, et par là un élément de discorde introduit jusque dans les prières de chaque jour. On prétendait que le texte inspiré était changé et incertain, que la foi du peuple envers la sainte parole de Dieu

était ruinée par la base, au grand avantage et à la grande joie des ennemis de toute religion. »

Tout cela, cependant, est l'ouvrage d'hommes instruits, désireux de donner au monde anglais une version correcte des Saintes Ecritures. N'aurait-ce pas été une bénédiction pour les protestants de tous les temps, si les traducteurs de l'édition du roi Jacques, mettant de côté leurs préjugés, se fussent appliqués uniquement à mettre devant le monde la parole de Dieu dans toute sa pureté ? Et l'Eglise catholique n'a-t-elle pas raison de proscrire l'ouvrage de ces hommes qui ne se firent point scrupule de porter une main sacrilège sur le texte sacré ? Après toutes ces considérations, inutile de demander pourquoi les catholiques sont opposés à la lecture de la Bible protestante. Ils sont opposés à cette Bible, en tant qu'œuvre de théologie, parce qu'elle ne reflète pas fidèlement l'Esprit de Dieu. Ils sont opposés à cette Bible, en tant qu'œuvre de littérature, à cause de sa trop grande familiarité avec la parole divine ; ce qui entraîne les lecteurs, sinon au mépris des Ecritures, du moins à la tentation de les mettre au rang des œuvres humaines ; d'où la mort du respect envers les choses de la religion, et finalement la mort même de la religion.

(Traduit du *Freeman's Journal*, par F.)

Il n'est guère besoin d'ajouter que la « version révisée » ne vaut pas mieux, au point de vue catholique, que l'ancienne version. (Note de la Rédaction.)

Chronique des diocèses

QUÉBEC

— Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait, cette semaine, un voyage à Ottawa pour assister à la conférence annuelle des archevêques du Canada, qui s'y est tenue mercredi et jeudi.

— Jeudi, on a célébré les noces d'or sacerdotales d'un autre de nos vétérans du sanctuaire, M. l'abbé Morissette, curé de Saint-Anselme. Nous allons sous presse trop tôt pour pouvoir donner des nouvelles de la fête. Du moins, nous offrons au vénérable jubilaire nos félicitations sincères et nos meilleurs

souhaits. Comme M. l'abbé Fafard, M. le curé de Saint-Anselme a heureusement conservé une vigueur qui promet à sa carrière une prolongation considérable.

— Dimanche dernier, il y a eu à Montmagny, à l'endroit nommé « La Normandie, » bénédiction solennelle d'une statue de la Sainte Vierge. Le sermon de circonstance, donné par le R. P. Géna, C. SS. R., a été bien religieusement écouté par la foule immense. A la grand'messe paroissiale du matin, Mgr Paquet, directeur du Grand Séminaire, avait prononcé un sermon qui fut aussi très goûté.

— M. l'abbé F. Gendron, V. G., ancien curé de la Pointe-aux-Esquimaux, a accepté de remplir l'office de chapelain du couvent établi l'an dernier, à Montmagny, par les Sœurs du Bon-Conseil de Chicoutimi.

— M. l'abbé C.-L. Parent, V. F., ex-procureur du séminaire de Chicoutimi, vient résider à l'Hospice de Saint-Joseph de Lévis, comme chapelain de l'Institution.

— Le samedi 3 octobre, il y a eu cérémonie religieuse chez les Franciscaïnes Missionnaires de Marie.

Onze postulantes ont pris le saint Habit. Voici leurs noms : Mesdemoiselles Fernande Duval, de Paris (France), en religion Mère M.-Bernard de l'Eucharistie ; Laura Bilodeau, de Québec, en religion M. M. de la B^{ne} Imelda Lambertini ; Calixte Tremblay, de la Baie des Bacous, en religion M. M. du B^x Richard de Ste-Anne ; Berthe Buron, de Saint-Boniface (Manitoba), en religion M. M.-Bernadette de Ste-Anne ; Rose Babin, de Saint-Jean Port-Joli, en religion M. M.-Caritas de Jésus ; Claire Gagné, de Saint-Boniface, en religion M. M.-Hedwige de la Croix ; Eugénie Havard, de Québec, en religion M. M.-Julia de Ste-Anne ; Lumina Fiset, de Québec, en religion M. M. de St-Léonard de Port-Maurice ; Marie Desrosiers, de Sandy Bay, en religion Sr M.-Daniel de Jésus ; Amanda Bernier, de Saint-Eugène, en religion Sr M.-Célestine du Carmel ; Alma Bolduc, d'Acton, en religion Sr M.-Aurèle de Jésus.

Mlle Corinne Monette, d'Ottawa, en religion M. M.-Sabine du Précieux-Sang, a prononcé ses vœux perpétuels.

Le Rév. Père Richard, des Frères Mineurs de Québec, a présidé la cérémonie et fait le sermon de circonstance.

CHICOUTIMI

— Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, est parti cette semaine pour Rome, accompagné par M. l'abbé Bouffard, curé de Saint-Malo de Québec.

— Une nouvelle paroisse, sous le nom de Sacré-Cœur de Jésus, vient d'être établie dans la ville de Chicoutimi, dont elle comprendra le quartier ouest, habité surtout par les ouvriers de l'établissement Price et de la Compagnie de Pulpe. Les RR. PP. Eudistes ont pris charge de ce nouveau centre religieux, et y bâtiront incessamment une église et un presbytère.

— Les RR. Sœurs du Saint-Sacrement, ordre contemplatif, établissent en ce moment, dit-on, une maison à Chicoutimi.

— L'établissement récemment effectué de l'institut agricole des FF. de Saint-François-Régis, à Péribonka (Lac Saint-Jean), est salué avec joie par les amis de la colonisation et de l'agriculture.

PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DU GOLFE SAINT-LAURENT

— Le R. P. Blanche, Provincial des Eudistes du Canada, dont la résidence est à Chicoutimi, a été dernièrement nommé Préfet apostolique du Golfe Saint-Laurent. Les talents et l'activité du Révérend Père le désignaient clairement à l'attention du Saint-Siège pour cette charge aussi difficile qu'honorable. Il s'est embarqué, à Québec, le 3 octobre pour aller prendre connaissance personnelle, dès cet automne, du vaste territoire confié à sa direction.

A chaque poste où résidait jusqu'ici un missionnaire séculier, deux religieux Eudistes sont établis depuis quelques semaines.

Un certain nombre de religieuses Filles de Jésus, arrivées de France le 2 octobre, sont parties le lendemain pour les différents postes de la Côte Nord, où elles prendront charge des écoles. C'est la solution, absolument avantageuse, de la question difficile de l'organisation scolaire de cette partie reculée de la Province.

Prostration. — Ajet



Que vient donc faire l'excellent M. Spes avec son Falise et son de Herdt ? N'a-t-on pas déjà constaté que ces auteurs ne nous disent rien, et n'en convient-il pas lui-même en terminant ?

S'appuyer le front et les bras sur un coussin n'implique aucunement qu'on ne peut le faire en se couchant à plat ventre. Ceux qui prennent le *prostrati* du Missel dans son vrai sens s'étendent, en effet, de tout leur long, en s'appuyant fort bien la front et les bras sur le coussin, lorsqu'ils l'emploient ; et lorsqu'ils ne l'emploient pas, c'est tout simplement sur un des degrés de l'autel qu'ils appuient ces parties de leur personne. C'est ce que j'ai toujours vu faire, et je nie que cette manière de « se prosterner dans la poussière » en signe d'adoration ou de tristesse soit grotesque.

Un de ses auteurs place même le coussin sur le palier. Se tenir les genoux *in plano* avec les bras et la tête sur le coussin placé là ne constituerait certainement pas une posture moins intéressante que de s'étendre carrément la face ep bas, en signe d'anéantissement devant Dieu. En tout cas, la posture serait décidément intenable l'espace d'un *Miserere*, si tant est que pour un homme de taille ordinaire elle ne se réduisit pas réellement à se coucher sur les marches de l'autel. Ce serait alors la prostration proprement dite, et elle serait assez convenable.

Que pense donc M. Spes de la prostration du Samedi-Saint ? de celle des ordinations et des professions religieuses ? Grotesques ?

L'autorité romaine a le pouvoir discrétionnaire de modifier les rubriques. Quand elle le fait, les autorités diocésaines ne manquent pas d'en donner un avis authentique à leurs subordonnés : elles citent même le texte officiel du décret. Or, un tel avis n'a pas encore été donné. Témoin, toujours le même Spes, qui, ses livres à la main, attend toujours des nouvelles de Rome.

J'en attendrai bien volontiers avec lui. Mais, tant qu'il n'en sera pas venu, le *prostrati* du Missel continuera toujours de

signifier proprement « étendus la face en bas » : le participe *stratus* signifie *étendu*, et le préfixe modificatif *pro*, *en avant*.

L'attente sera-t-elle longue ? Quoi qu'il en puisse être, je vais tâcher de m'y distraire, pour me l'abrégier autant que faire se peut. (1)

D'abord, voici ma réponse à une autre question : « Que pensez-vous du terme *ajet* ? »

Je n'en pense et n'en saurais penser que du bien. C'est un excellent terme populaire, et je ne vois pas pourquoi on ne l'écrirait pas même dans le grand style. Si l'on m'objectait que nos dictionnaires usuels n'en ont pas trace, et qu'on ne le trouve guère dans la bouche de nos lettrés, je répondrais par la boutade de Ménage : « Vous voulez savoir ce que vaut un dire de paysan ? Evitez donc le ridicule d'en consulter les gens de lettres. Ils n'en savent rien, et qu'en sauraient-ils plus que vous ? Allez le demander aux vieilles femmes du pays, elles vous le diront. »

Ajets se dit-il en France ? Il faut bien qu'il s'y dise, et que nos pères l'en aient importé sur nos bords. Croit-on possible que de simples paysans sans aucunes lettres aient pu tout à coup, au XVII^e siècle, inventer un terme aussi précis dans la signification étymologique qu'ils lui donnent, et surtout aussi conforme aux lois de la phonétique gallo-romane dans sa formation ? D'autre part, le vocabulaire anglais n'a point, cette fois, de vocable qui lui ressemble, ni de près ni de loin, et dont on puisse à ce titre lui attribuer la paternité. Je n'oublie pas, toutefois, que certains de nos chercheurs à l'œil taché d'anglais sont d'une force incroyable à se faire flèche de tout bois.

Le mot s'applique aux 12 jours qui s'écoulent du 26 décembre au 6 janvier, inclusivement, chacun de ces jours correspondant, dans l'ordre numérique, à chacun des 12 mois de l'année. Le temps qu'il y fait présage, dit-on, le temps qu'il fera durant.

(1) Nous pensons que la discussion sur la « Prostration du Vendredi-Saint » peut en rester là, chacun des discutants s'étant plusieurs fois adressé à nos lecteurs. Aussi nous nous abstenons d'insérer une nouvelle correspondance de SPES, sur le même sujet, s'appuyant cette fois sur le passage que voici du *Petit Cérémonial* (publié par ordre du 5^e Concile provincial) : « N^o 362. PROSTRATION. NAPPE.

« Le célébrant s'étant *agenouillé* sur le pavé, et *prosterné* en appuyant la tête sur un coussin placé sur la seconde marche, » etc. RÉD.

l'année qui commence. Ainsi, le 8^e jour, 2 janvier, est-il mauvais, on en conclut que le 8^e mois, août, le sera aussi.

Il signifie étymologiquement *ce qui ressort de*. Ses éléments sont le préfixe *a* ou *ab* signifiant extraction, et le participe *jectum*, de *jacere*, ou *jacere* dans la composition des mots. C'est donc un mot analogue à *projet* et *sujet* formés respectivement de *pro* ou de *sub* et du même participe *jectum* : *projicere*, *projectum*, projet ; *subjicere*, *subjectum*, sujet ; *abjicere*, *abjectum*, ajet.

Pour la chute du *b* latin dans le passage de ces mots au français, on pourra voir Darmesteter, paragraphes 435, 437 et 439, où il est dit qu'en certaines conjonctures ce *b* tombe infailliblement dans la formation purement populaire.

Cet accident rend assez compte du penchant qu'a le peuple à dire *ostiner* pour *obstiner*, etc., en France comme ici.

FIRMIN PARIS.

Les Sœurs de l'Espérance

Nous croyons utile de donner quelques renseignements sur l'œuvre des Sœurs de l'Espérance, qui viennent d'établir une maison à Québec (1), répondant à l'appel de l'autorité diocésaine. Nous nous inspirerons, pour ce travail, d'une notice publiée sur l'œuvre à Bordeaux, en 1898.

Les Sœurs de l'Espérance constituent l'une des sept branches ou Congrégations dont l'ensemble forme l'Association de la Sainte-Famille.

Cette Association fut établie à Bordeaux (France), en 1820, par l'abbé Noailles. Deux ans après sa fondation, la petite communauté fut l'objet d'une grâce inestimable : l'apparition de Notre-Seigneur dans l'ostensoir, durant une bénédiction du Saint Sacrement. Ce miracle, dûment constaté, amena à la jeune institution de nombreuses adhésions.

« Les Sœurs de la Sainte-Famille, à quelque Congrégation qu'elles doivent appartenir, reçoivent au Noviciat la même éducation religieuse. Une fois membres de la Sainte-Famille, elles sont toutes soumises aux mêmes règles générales ; de là l'unité

(1) 126, rue Saint-Augustin.

d'esprit et la parfaite charité qui unissent tous les membres. Elles doivent s'attacher tout d'abord, ainsi que le leur a recommandé sous mille formes leur Fondateur, à n'avoir qu'un seul cœur et qu'une seule âme, afin de tendre avec plus d'efficacité, par cette union, à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Dévouées avant tout à la sainte Eglise, elles regardent comme leur premier devoir de se montrer parfaitement soumises et respectueuses envers le Souverain Pontife et les évêques qui veulent bien les accueillir dans leurs diocèses.

« Les exercices destinés à développer et à entretenir la piété occupent une large place dans la vie des Sœurs de la Sainte-Famille; c'est dans la prière seule qu'elles trouvent le secret de se dévouer sans cesse. Le lever, sonné à cinq heures en hiver comme en été, est suivi de la prière en commun, d'une demi-heure d'oraison et de l'assistance à la sainte Messe. Trois fois par semaine, et plus souvent quand les fêtes leur apportent des communions extraordinaires, les Sœurs s'approchent de la sainte Table. Le dîner est précédé de l'examen particulier, qui les réunit à la chapelle. Dans l'après-midi, elles ont la lecture spirituelle, le chapelet, les visites au Très Saint Sacrement. Tous les mois elles font un jour de retraite, et tous les ans une retraite de huit jours.

« On retrouve en outre chez elles les exercices communs et les pratiques de la vie religieuse compatibles, sous le rapport de la mortification, avec les œuvres de zèle qui leur sont confiées. Leur nourriture est simple, saine et suffisante. La pauvreté est en grand honneur parmi elles, aucune Sœur ne peut ni posséder quoi que ce soit, en dehors de ce que permettent les usages, ni disposer du plus petit objet sans autorisation. L'obéissance est la vie des Sœurs de la Sainte-Famille; tout en elles et chez elles est soumis à la pratique de cette vertu, grand et vrai moteur de la vie religieuse. Mais en même temps qu'elle est exacte et formelle, elle revêt de la part de celles qui commandent un caractère de bonté et de charité qui entretient doucement les liens de la vie de famille.

« La durée du noviciat est de deux ans. Pendant la première année, les postulantes sont formées, sous l'œil d'une maîtresse générale, à la pratique des règles générales, aux vertus solides, à la discipline religieuse, à l'esprit de la Société,

puis, par les soins d'une maîtresse particulière de section, chacune est appliquée, suivant son attrait ou les aptitudes qu'on lui reconnaît, aux différentes œuvres auxquelles elle devra s'adonner plus tard.

« Les novices passent la seconde année à la maison mère et au noviciat professionnel. Si l'épreuve est jugée suffisante, elles sont ensuite admises à prononcer des vœux temporaires et à les renouveler annuellement. La profession perpétuelle se fait après cinq ans de vie religieuse.

« Chaque branche de la Sainte-Famille a, outre les règles générales auxquelles toutes les Sœurs sont soumises, des règles particulières, propres aux travaux spéciaux, aux œuvres particulières auxquelles elles sont attachées. Chaque Congrégation a son costume spécial. Toutes les Sœurs portent la croix sur la poitrine, la ceinture et le chapelet suspendus au côté. »

Le siège de l'Association de la Sainte-Famille est à Bordeaux.

Voici les sept branches ou Congrégations qui composent l'Association :

Les Sœurs de Saint-Joseph; les Dames de l'Immaculée-Conception (ou Dames de Lorette); les Sœurs de l'Immaculée-Conception; les Sœurs Agricoles; les Sœurs de l'Espérance; les Solitaires de la Sainte-Famille, et les Sœurs de Sainte-Marthe.

Pour ce qui est particulièrement des Sœurs de l'Espérance, elles « s'occupent du soin des malades à domicile. Autant que les lieux et les circonstances le permettent, elles organisent, sous le haut patronage de l'autorité ecclésiastique, des œuvres charitables pour le soulagement des malades pauvres, au soin desquels elles sont heureuses de se dévouer. Cependant, il faut bien le remarquer, les Sœurs de l'Espérance ont été instituées tout spécialement pour répondre à un besoin vivement senti des classes aisées. En voici la raison : tandis que les malades pauvres trouvent dans d'autres Congrégations ou dans la charité des personnes pieuses les secours nécessaires à leur âme et à leur corps, les riches, au contraire, ne pouvant pas toujours recevoir de leur famille ou de leurs amis les soulagements dont ils ont besoin, sont contraints de se livrer à des mains étrangères. Or, quelle différence, en pareil cas, pour un malade, surtout au point de vue spirituel, entre des services dont le

salaire est le plus souvent l'unique mobile, et les soins dévoués et pieux d'une religieuse qui, tout en s'appliquant à soulager les souffrances corporelles, tend surtout à procurer à l'âme du malade les secours et les consolations que la religion offre à ses enfants ! Les Sœurs de l'Espérance ont d'importants établissements dans les différents diocèses de France ; elles ont également des maisons en Espagne, en Belgique, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. »

Dès que leurs ressources le leur permettront, les Sœurs de l'Espérance se proposent bien de se mettre aussi à la disposition des familles pauvres, pour y remplir gratuitement l'office de garde-malades. En attendant que ce vœu de leur charité puisse se réaliser, elles sont forcées d'exiger pour leurs services une faible rémunération de *une piastre* par jour par religieuse. Soit en ville, soit à la campagne, une seule religieuse peut aller soigner des malades à domicile, et passer le nombre de jours qu'il faut dans une famille qui le désire, et être ensuite remplacée, si c'est nécessaire, par une autre Sœur. L'office principal de ces garde-malades est évidemment de prendre soin des malades ; mais, accessoirement et si la nécessité le requiert, une religieuse appelée par une famille ne refusera pas d'ajouter à sa mission d'autres occupations domestiques qui peuvent s'imposer.

Nous pensons que cette nouvelle fondation religieuse, dans notre ville, répond à une urgente nécessité, et qu'elle ne tardera pas à rendre parmi nous les plus grands services.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

CHAPITRE TROISIEME

(Suite.)

Le peu d'énergie du gouvernement du Cap-Breton par rapport à l'exploitation du charbon de terre a déjà été cause qu'on en a cherché ailleurs. Il s'en est trouvé à Pictou, dans la Nouvelle Ecosse, d'une qualité supérieure, que l'on songe à exploiter ; si l'on s'y détermine enfin, la mine de Sidney sera bientôt abandonnée, et ce pauvre gouvernement n'aura plus de revenu

que celui de ses douanes. La mine de Pictou étant beaucoup plus accessible, ne peut manquer d'avoir la préférence.

Pendant que l'abbé Gaulin — et la chaloupe du gouvernement — faisait le tour, qui n'est pas de moins de six lieues, de la langue de terre qui sépare l'Espagnole du village français de Labrador, les autres ouvriers évangéliques la traversaient par terre, sans trouver aucun mauvais pas qui pût rendre leur marche pénible. Ils y arrivèrent vers les deux heures du matin, et la chaloupe vers midi.

26 juin. Les soldats qui la conduisaient auraient voulu aller jusqu'à Saint-Pierre; mais outre qu'il était difficile de calculer en quel temps on pourrait arriver, l'évêque, pour ne pas abuser de l'attention du général Swaine, leur fit donner à chacun une petite récompense et un diner, et les renvoya. La mission s'ouvrit le jour même. François Lejeune, l'habitant le plus aisé du lieu, avait préparé sa maison pour loger l'évêque et les quatre ecclésiastiques; une petite grange toute neuve était destinée à servir d'église, et l'on y dressa immédiatement la chapelle.

Quelle chrétienté, bon Dieu ! Il n'y a peut-être pas un endroit dans le diocèse de Québec où la religion catholique soit tombée aussi bas. Non seulement les enfants ignorent la doctrine chrétienne, mais il n'est pas rare de trouver des hommes de 20, de 25 et de 30 ans qui n'ont pas encore communiqué. Cette pauvre peuplade, ayant toujours été par son isolement hors de la portée des missionnaires, recevait ci-devant 8 jours de visite, chaque année, de la part de M. Lejantel. Mais il n'avait pu y aller depuis 4 ans. L'homme ennemi avait profité de cette absence pour semer de l'ivraie dans le petit champ. Elle y a étouffé la bonne semence. Pour être ignorants, les gens n'en sont pas moins enclins aux différentes passions qui agitent le cœur de l'homme, et d'ordinaire ils sont moins capables de résister à leurs mauvais penchants. Le peuple dont il s'agit ici, ne sachant à quoi s'occuper, les dimanches et fêtes, et n'ayant point de chapelle pour s'assembler, les a changés en jours de divertissements et de débauche. Les bals et les ivrogneries ont pris la place des exercices de religion. Le libertinage est venu bientôt après. Le peu de vigilance des pères et mères l'a favorisé. Des liens se sont formés même entre parents. On a voulu contracter des alliances, et à défaut de prêtres, on a eu recours à des

magistrats, même à des ministres hérétiques, sans égard aux empêchements dont on était lié et dont l'Eglise catholique peut seule dispenser. Il n'y a pas à la Petite Brador moins de huit à dix couples de cette espèce. Il faudrait séparer ces personnes, les instruire du catéchisme qu'ils ignorent, leur inspirer de la douleur de leur mauvaise démarche, les mettre en pénitence, et enfin les marier légitimement. Tout cela exigerait de leur part de la docilité, et de la part d'un ecclésiastique la facilité de résider parmi eux un temps assez considérable pour multiplier auprès d'eux ses soins, ses exhortations et ses prières. Il faudrait, outre les instructions publiques, soit des enfants, soit des adultes, des entretiens particuliers avec certains pères et mères de famille, de fréquentes conférences avec tous ces prétendus époux, pour les mieux convaincre de l'irrégularité de leur conduite, pour leur donner à part des leçons qu'ils auraient honte, à leur âge, de recevoir dans un catéchisme public, quoiqu'elles soient encore plus nécessaires et plus urgentes pour eux que pour les enfants qui les y reçoivent. Il faudrait apprendre à tous à sanctifier les saints jours, les dégoûter des divertissements du siècle, qu'ils substituent malheureusement aux exercices de piété chrétienne. Pour cela, il ne faudrait pas moins de six mois de la résidence d'un bon prêtre plein de zèle et de l'esprit de son état. Mais premièrement, où prendre un tel prêtre parmi ceux de cette partie du diocèse, dont les troupeaux sont déjà plus que suffisants pour les occuper ? Secondement, quand on le trouverait, comment pourvoir à sa subsistance dans un village où presque tous les habitants sont pauvres ? où assembler le peuple, quand il n'y a ni église, ni chapelle ? Comment donner des audiences et des instructions particulières sans un lieu où le prêtre puisse ménager l'amour-propre des personnes qu'il jugerait à propos d'y appeler ? Il faudrait donc avant tout une chapelle et un logement avec la possibilité pour le missionnaire d'y donner au moins quelques semaines de résidence.

L'évêque, après avoir donné à ce pauvre peuple, dont l'ignorance et le débordement alarmaient son cœur, une première instruction sur les articles les plus essentiels de la religion, insista fortement, dans une seconde, sur la nécessité de construire immédiatement une chapelle, dont il fixa la place et donna

les dimensions, avec injonction d'y ménager un logement de 15 pieds sur 10 pour la demeure du prêtre, promettant que si cette entreprise était finie le printemps suivant, M. Lejantel irait passer avec eux quatre semaines consécutives dans le cours de l'été, remède indispensablement nécessaire pour les ramener à l'esprit de religion, et faire cesser leurs désordres, dont il tâcha de les convaincre, leur répétant que de tous ses diocésains ils étaient ceux qui déshonoraient le plus l'Eglise catholique, par leur communication indiscreète et dangereuse avec les hérétiques dans les choses spirituelles. Ils parurent sensibles à ses avis donnés avec autorité et disposés à les mettre en pratique. Il engagea en particulier quelques-uns de ceux qui étaient mariés irrégulièrement, de ne pas attendre à l'année suivante à se mettre en règle, mais d'aller, dès cette année même, passer quelques semaines à Arichat, où M. Lejantel se donnerait la peine de les instruire, ainsi que leurs épouses, après les avoir séparés, et pourrait les admettre à la première communion et à la réhabilitation de leurs mariages. Mais il est douteux qu'ils y aillent, et il faut avouer que des gens qui ont de petits enfants à traîner après eux, ne peuvent guère s'éloigner de leurs maisons et de leurs travaux.

Les visiteurs s'étaient flattés de pouvoir, avant de quitter cet endroit, admettre quelques personnes à la première communion. Mais l'excessive ignorance des uns et le concubinage des autres y mirent des obstacles invincibles; on confessa néanmoins la plupart des adultes, et tout ce que les confesseurs purent obtenir, fut d'en préparer 18 à la confirmation, après quoi on se disposa à aller plus loin annoncer le royaume de Dieu. (1)

27 juin. Deux canots étaient préparés pour le voyage. On appelle ici *canots*, des voitures plates, en forme de chaloupes, avec la seule différence qu'elles n'ont point de quilles, ne portent qu'un seul mât et une seule voile. Le bagage fut partagé entre les deux canots. L'un, conduit par deux habitants de l'endroit, prit à son bord le prélat, MM. Boucherville et Gaulin; l'autre fut pour MM. Lejantel et Gauvreau, et pour le serviteur de la

(1) Cette mission de la petite Brador est aujourd'hui désignée comme suit dans le *Directory*: petit Bras d'or; Saint-Joseph; curé, M. M.-A. McPherson. *Mission*: French Vales.

mission, Louis Bolduc, habituellement nommé *Louisonnet*. Il fut utile à ces messieurs, qui n'avaient pour conducteurs que deux sauvages, l'un desquels était si jeune, si fluet, si mal vêtu, si incapable de résister à la fatigue, qu'il fallait le compter pour rien.

Il était environ 10 heures du matin lorsque les canots mirent à la voile. Un petit vent d'est nord-est semblait leur promettre la plus heureuse navigation. Les habitants les plus connaisseurs de la mer de Labrador assuraient, que, avant 5 heures du soir, ils seraient rendus à la chapelle écossaise, c'est-à-dire à 16 ou 18 lieues de là. La route fut bonne pendant quelques heures ; mais il n'y avait pas 6 lieues de faites entre la rive sud-est d'un côté et l'isle de la Boularderie de l'autre, que le temps commença à s'obscurcir, la pluie à tomber, le vent à augmenter, de manière que les deux Français ne pouvaient plus gouverner leur canot trop chargé, qui avait déjà reçu plusieurs lames et menaçait d'engloutir. Ils se décidèrent donc à faire côte vers les 3 ou 4 heures du soir. M. Lejamtel, voyageur intrépide, voulait que l'on poussât en avant, et ne souscrivit qu'avec beaucoup de répugnance à ce que l'on campât, quoiqu'il eût lui-même éprouvé plusieurs avaries dans son canot : gouvernail brisé, tolets emportés, voile déchirée, etc. Nonobstant ces petits accidents réparés à mesure, il est vrai de dire que son canot, plus fort que l'autre, aurait encore pu tenir la mer. Mais les deux voitures allant de compagnie, il fallut bien que la sienne campât avec l'autre.

(A suivre.)

Bibliographie

— *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*. A reply to the Editor of « Old and New. » By N.-E. Dionne, M. D., Litt. D., etc. Quebec. 1903.

Belle brochure (39 pages, in-8°) de polémique historique.
